

Objet :

V/réf :

N/réf :

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID : 059-215904285-20240610-33\_2024-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

**Présents** : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

**Absents** : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

### QUESTION N° 33/2024

#### ATTRIBUTION D'UNE PRIME AUX AGENTS GRATIFIÉS DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR REGIONALE, DEPARTEMENTALE ET COMMUNALE

*Rapporteur : Monsieur Christian DUMONT*

La médaille d'honneur régionale, départementale et communale peut être attribuée aux agents territoriaux qui en font la demande.

Ladite médaille comporte 3 échelons :

- Argent, accordée pour 20 ans de services accomplis ;
- Vermeil, accordée pour 30 ans de services accomplis ;
- Or, accordée pour 35 ans de services accomplis.

Afin de récompenser les bénéficiaires, agents communaux de la ville, je vous propose de décider de l'attribution, dès les attributions de cette année 2024, d'une prime exceptionnelle qui sera versée lors de l'attribution de cette distinction, prime dont je vous propose de fixer le montant à 50 €.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

*Pour copie conforme*

*Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024*

*Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

**Christian DUMONT,**

Maire de Neuville Saint Rémy.

**Didier TABARIE,**

Secrétaire de séance

**Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy**

Email : [accueil@mairie-neuville-st-remy.fr](mailto:accueil@mairie-neuville-st-remy.fr) - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

**Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.**

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>